



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 29 septembre 2023

N° CS_2023_09_6

Objet : **DÉSIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES**

Date de convocation : **vendredi 15 septembre 2023**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **vendredi 29 septembre 2023**

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur GUICHARD Rida, Monsieur MBOUNI Levana, Madame MICHAUD Maryse, Monsieur RAPP Florian, Monsieur SOW Abdoulaye, Monsieur MAILLET Eric, Monsieur BON Gaël

Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

Étaient absents ou excusés :

Monsieur RIAS Bernard, Monsieur MOULIN Guillaume, Monsieur BONY Vincent

Vu la délibération n°2022_07_4 du 8 juillet 2022, il a été désigné en comité syndical les membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) à savoir 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, en plus du Président ;

- élus en qualité de titulaire : Messieurs RAPP, MBOUNI, LEFORT, MERMOURI et MAILLET.
- élus en qualité de suppléants : Messieurs MOULIN et SOW, Madame VILLEDIEU, MESSIEURS BON et BOUCHACOURT.

Vu la délibération 2023_053 de la ville de Rive-de-Gier portant modification des représentations au sein des organismes extérieurs ;

Il convient de remplacer par un nouveau membre titulaire M. D.Lefort.

Considérant que Monsieur Pierre-Alain MILLET, Président du SITIV ,rappelle à l'assemblée que la désignation des membres se fait à bulletin secret ;

M. Le président propose un vote à main levée accepté à l'unanimité de l'assemblée.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- de procéder à la désignation des membres de la C.A.O. ;
 - élus en qualité de titulaire : Messieurs RAPP, MBOUNI, GUICHARD, MERMOURI et MAILLET.
 - élus en qualité de suppléants : Messieurs MOULIN et SOW, Madame VILLEDIEU, MESSIEURS BON et BOUCHACOURT.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme,

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 069-256910183-20230929-CS_2023_09_6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 26
Votants : 32

Séance du 9 juin 2023 à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2023_053

OBJET :
DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE
LA COLLECTIVITE DANS LES
INSTANCES INTERCOMMUNALES

Date de convocation : 2 juin 2023

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE

Était absent

M. Didier DELDON

Ont donné pouvoir

Céline CLAUDE (pouvoir à Leila MECHTAR)
Ridha GUICHARD (pouvoir à Vincent BONY)
Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Saloi EL OUNI)
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)
Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA)

Secrétaire de séance : Mme Marlène ESTEVEZ

Rappel et référence(s) :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DEL_2020_045 du 4 juillet 2020 relative à la désignation des représentants dans les Conseils d'Administration des structures intercommunales ;

Vu la délibération DEL_2022_010 du 26 janvier 2022 relative au remplacement de représentants de la collectivité dans des instances intercommunales ;

Contenu :

En date du 3 mai 2023, Monsieur le Maire a retiré la délégation de fonction et de signature de Monsieur Damien LEFORT, et pour la bonne administration de la collectivité, il convient de mettre fin à la représentation de celui-ci au sein des instances suivantes :

- Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV)
- Syndicat Intercommunal des Énergies de la Loire - Territoire d'énergie (SIEL - TE42)
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier (SIAMVG)

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. De plus, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Proposition :

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la fin de la représentation de M. Damien LEFORT au sein des instances visées ci-dessus ;
- de désigner les nouveaux représentants suivants au sein de ces instances intercommunales :
 - Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV) : M. Ridha GUICHARD ;
 - Syndicat Intercommunal des Énergies de la Loire - Territoire d'énergie (SIEL - TE42) : M. Jean POINT ;
 - Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier (SIAMVG) : Mme Caroline BENOUMELAZ.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

S'abstenant : 1

Jean-Louis VALENTE

Le Maire,

Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,

Vincent BONY

Signé par : Vincent BONY

Date : 13/06/2023

Qualité : MAIRE RIVE DE

GIER

La secrétaire de séance,

Marlène ESTEVEZ

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 069-256910183-20230929-CS_2023_09_6-DE